

Le Recteur de l'académie de Rennes
Chancelier des Universités

A

Mesdames et Messieurs les Recteurs
D'Académie
Division des examens et concours
Monsieur le Directeur du C.N.E.D

Rennes, le mercredi 14 décembre 2016

Objet : Circulaire nationale d'organisation du Brevet de technicien supérieur Agencement de l'Environnement Architectural – session 2017

Références :

- Code de l'Education, partie réglementaire, livret VI, Titre I, chapitre II, section 1 articles D612-30 et suivants portant sur les BTS
- Code de l'Education, partie réglementaire, livret VI, Titre IV, chapitre III, section 1 articles D643-1 et suivants portant sur les BTS
- Arrêté du 29 juillet 1998 et annexes portant création et définition du Brevet de Technicien Supérieur « Agencement de l'Environnement Architectural
- Arrêté du 22 juillet 2008 définissant le contrôle de conformité des dossiers et l'utilisation de la note non valide au brevet de technicien supérieur
- Arrêté du 22 juillet 2008 modifiant les arrêtés de création de certaines spécialités de BTS en ce qui concerne l'évaluation de langue vivante
- Circulaire 2012-0323 portant sur l'organisation des épreuves orales de langues BTS du secteur industriel

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'académie de Rennes est chargée, pour la session 2017 de définir les modalités d'organisation du Brevet de technicien supérieur Agencement de l'Environnement Architectural

I - ORGANISATION DE L'EXAMEN

a) Calendrier

Les épreuves écrites obligatoires de la session 2017 se dérouleront conformément au calendrier joint en **Annexe I**.

b) Regroupements des épreuves

L'académie de Rennes est pilote organisation pour les académies de Bordeaux, Caen, Lille, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Rennes, Rouen et Polynésie Française

L'académie de Lyon est pilote organisation pour les académies de Lyon, Besançon, Clermont-Ferrand, Nancy-Metz, Reims et Toulouse

Un centre d'examen sera ouvert dans les académies de :

Bordeaux, Caen, Lille, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Rennes, Rouen, Lyon, Besançon, Clermont-Ferrand, Nancy-Metz, Reims et Toulouse

Le Recteur de ces académies informera les académies pilotes du ou des centres retenus(s).
Les candidats isolés seront rattachés à une académie centre d'examen proche de leur domicile (voir **Annexe II**)

c) Livrets scolaires

Tout candidat inscrit dans un centre de formation doit fournir un livret scolaire.
Seuls devront être utilisés les livrets scolaires conformes au modèle ci-joint en **Annexe V**.
L'académie pilote aura la charge de les reproduire et de les diffuser auprès des établissements concernés avant le début des épreuves écrites..

d) Organisation générale

- Papeterie :
Pour toutes les épreuves à correction non dématérialisée, le papier de composition « modèle de copie EN » sera utilisé par tous les candidats.
Pour l'épreuve de Mathématiques E3-A à **correction dématérialisée** (nouveau de la session 2017), le papier de composition à utiliser est le modèle « CMEN ».
- Calculatrices :
L'usage des calculatrices est défini dans la circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999.
- Surveillance :
Surveillance des épreuves écrites et interrogations orales, elles ne sont en aucun cas assurées par les enseignants des classes d'origine des élèves. Ces derniers doivent toutefois être disponibles pendant le déroulement d'épreuves dont ils ont assuré la préparation.

II - CONSIGNES PARTICULIERES POUR L'ÉPREUVE DE LANGUE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 Août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite : cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45mn constituée de 2 parties

1 ° partie : compréhension de l'oral : 30 mn sans préparation

2 ° partie : expression orale en continu et en interaction : 15 mn assorties d'un temps de préparation de 30 mn

En application de la note du Ministère de l'Enseignement Supérieur (DGESIP n°2012-0323 du 12 septembre 2012), l'épreuve orale ponctuelle de LV1 sera organisée par chacune des académies d'origine des candidats. Les académies d'origine arrêtent les lieux ; dates et heures des convocations Ces informations seront transmises aux académies pilotes pour convocation des candidats.

Il est recommandé aux académies d'origine de transmettre les informations permettant de convoquer les candidats au moins un mois avant la date prévue des épreuves.

Les convocations des examinateurs sont de la responsabilité de l'académie d'origine.

III - CONSIGNES PARTICULIERES POUR L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

Une grille d'évaluation sera à compléter par le jury lors du déroulement de cette épreuve, conforme au modèle ci-joint en **Annexe III-A et III-B (pour l'épreuve E6-1°) et Annexe III-C (pour l'épreuve E6-2°)**.

La date limite de dépôt du dossier de thème de l'Epreuve Professionnelle de Synthèse pour les candidats individuels ou inscrits à un centre de formation par correspondance et munis d'un dossier élaboré par le candidat lui-même est fixée au 19 mai 2017 18h (étudiants bénéficiant d'un tiers temps inclus)

Pour les candidats individuels ou inscrits à un centre de formation par correspondance:

- les candidats qui souhaitent travailler à partir d'un dossier transmis par un centre de formation pourront retirer sur demande un dossier auprès de leur centre d'inscription avant le vendredi 28 mars 2017 délai de rigueur. Ils devront déposer le dossier complété pour le 19 mai 2017, délai de rigueur, date à laquelle ils confirmeront leur participation à l'épreuve au centre d'affectation.
- les candidats qui souhaitent proposer un support du thème personnel : celui-ci doit être validé auprès de l'équipe pédagogique du centre avant le 28 mars 2017 puis le dossier de soutenance déposé en main propre le 19 mai 2017 dans le même centre.

Les travaux pour l'élaboration du dossier d'exécution du BTS AEA 2017 se dérouleront sur les heures de B.E. (200h)

Les chefs de centre, responsables du déroulement de l'examen, veilleront à l'application de cette disposition.

Pour toutes les Académies :

Remises des dossiers : semaine du 12 au 16 Décembre 2016 (début des travaux encadrés seulement en janvier)

Date de rendu des dossiers: Le 19 mai 2017, 18h (y compris les candidats bénéficiant d'un tiers temps)

Attention, nouveau : Mise à disposition des sujets de la sous épreuve U6.1 à la commission d'interrogation

Chaque centre mettra son (ou ses) sujet(s) de la sous-épreuve U 6.1 à la disposition des commissions d'interrogation via l'espace de travail collaboratif QUICKR (et éventuellement avec édition papier).

La gestion de cet espace sera assurée par M. ROMERO, coordonnateur national BTS AEA (romero.boulle@gmail.com) 10 jours avant l'épreuve (dès maintenant et au plus tard le 19 mai 2017 pour la session 2017).

L'absence, le retard ou la non-conformité des documents supports d'évaluation aux textes en vigueur pourra entraîner, pour les candidats, quel que soit leur statut, un examen particulier de leur dossier par le jury qui devrait se traduire par une pénalisation importante

IMPORTANT : Mention NON VALIDE – NV.

Les contrôles de conformité des dossiers des épreuves E6-1 et E6-2 seront à effectuer selon les modalités définies par les autorités académiques, en application de l'arrêté du 22/07/2008 – BO ESR n° 32 du 28/08/2008.

Pour le Recteur et par délégation
Le chef de la Division des Examens et
Concours



Jacques GUEGAN

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL
Calendrier des épreuves

SESSION 2017

ÉPREUVES	DURÉES	DATES	HORAIRES
ÉPREUVES ÉCRITES			
E3 - MATHÉMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES (U32) Sous épreuve Sciences Physiques	2h00	Mardi 9 mai 2017	10h00 – 12h00 *
E3 - MATHÉMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES (U31) Sous épreuve Mathématiques	2h00	Mardi 9 mai 2017	14h00 - 16h00 *
E1 : CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	4h00	Mercredi 10 mai 2017	14h00 - 18h00 *
E5 : ARTS, CIVILISATION ET TECHNIQUES DE L'HABITAT ET DE L'AGENCEMENT	3h00	Jeudi 11 mai 2017	14h00 – 17h00*
E4 – ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENTREPRISE	2h00	Vendredi 12 mai 2017	10h00 – 12h00*
ÉPREUVES ORALES, PRATIQUES ET FACULTATIVES			
E6 : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE Sous épreuve : Elaboration d'un dossier d'exécution Sous épreuve : Compte rendu d'activités	1h10 0h20	<p>1. Les épreuves se dérouleront du 30 mai au 8 juin 2017 Semaine 1 du mardi 30 mai 2017 au jeudi 1 juin 2017 Semaine 2 du mardi 6 juin 2017 au jeudi 8 juin 2017</p> <p>2. Réunion d'harmonisation le lundi 12 juin 2017 14H00 Au lycée Léonard de Vinci à Paris pour le groupement Nord-Ouest Au lycée Lamache à Lyon pour le groupement Sud-Est :</p>	
E3 LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (POUR LES CANDIDATS NON ÉVALUÉS DANS LE CADRE DU CCF)	0h20	Les épreuves seront organisées selon le calendrier adopté par les académies d'inscription	

*: les candidats ne sont pas autorisés à sortir avant la fin de la 2^e heure d'épreuve

ANNEXE II

REGROUPEMENTS INTERACADEMIQUES

B.T.S. Agencement de l'Environnement Architectural

- SESSION 2017 -

Académie autonome ou pilote du regroupement interacadémique	Académie (s) rattachée (s)	Candidatures individuelles
RENNES	BORDEAUX	AMIENS LIMOGES POITIERS MAYOTTE GUADELOUPE REUNION NOUVELLE CALEDONIE
	CAEN	
	NANTES	
	LILLE	
	ORLEANS TOURS	
	POLYNESIE FRANCAISE	
	ROUEN	
	SIEC	
LYON	BESANCON	AIX MARSEILLE DIJON GRENOBLE MONTPELLIER NICE CORSE GUYANE MARTINIQUE
	CLERMOND FERRAND	
	NANCY METZ	
	REIMS	
	STRASBOURG	
	TOULOUSE	

Fiche d'évaluation de l'épreuve U.6

BTS AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL

SESSION 2017

E.6 Epreuve professionnelle de synthèse

Sous-épreuve U 6.1 : élaboration d'un dossier d'exécution

Coefficient : 7 – épreuve orale- durée : 1h10

Lycée :

NOM – Prénom du candidat :

Fiche d'appréciation du travail réalisé par le candidat durant l'année en vue de la réalisation du dossier.

Etudes	Evaluation				
	I	P	M	B	TB
Projet d'aménagement					
Dossier d'analyse					
Sciences et techniques de l'habitat					
Perspective					
Devis descriptif					
Planning prévisionnel					

Critères pris en compte

- aptitude à la démarche
- propositions de solutions
- choix justifiés
- qualités techniques
- organisation
- CAO/DAO

Equipe pédagogique

- Arts appliqués : M ou Mme
- Mécanique : M ou Mme
- Bureau d'études : M ou Mme

APPRECIATION GENERALE

Note proposée au jury : /40

Fiche d'évaluation de l'épreuve U.6

**BTS AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL
SESSION 2017**

E.6 Epreuve professionnelle de synthèse

Sous-épreuve U 6.1 : élaboration d'un dossier d'exécution

Coefficient : 7 – épreuve orale- durée : 1h10

1 – Note attribuée aux 6 contrôles en cours de formation compte tenu des appréciations émises par les formateurs	/40
2 – Réalisation du dossier	/100
- Analyse générale /10	
- Analyse technique /20	
- Dossier, étude d'un agencement /50	
3 – Qualité de la communication orale et de l'argumentation	/20

Note proposée par la commission

/140

Sous-épreuve U 6.1

Lieu :

Date :

Membres de la commission

Nom-Prénom

Etablissement

Emargement

Fiche d'évaluation de l'épreuve U.6

BTS AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL

SESSION 2017

E.6 Epreuve professionnelle de synthèse

Sous-épreuve U 6.2 : compte rendu d'activités

Coefficient : 1 -épreuve orale- durée : 0h20

Rapport relatif au stage industriel Présentation de l'entreprise Travaux effectués Démarches retenues Conclusion	
Communication orale Clarté Organisation Précision du vocabulaire Aptitude à argumenter	

Note proposée par la commission : **/20**
Sous-épreuve U 6.2

Lieu :

Date :

Membres de la commission

Nom-Prénom

Etablissement

Emargement

EXAMEN : B.T.S.				<i>Année de l'examen</i>	<i>NOM (lettres capitales) :</i> Prénom : <i>DATE DE NAISSANCE :</i>				<i>ETABLISSEMENT (cachet)</i>									
<i>SPECIALITE : AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL</i>																		
<i>CLASSE DE</i> (année antérieure à celle de l'examen)				<i>MATIERES ENSEIGNEES</i>				<i>CLASSE DE</i> (année de l'examen)				<i>APPRECIATIONS DES PROFESSEURS</i>						
1^{er} TRIM (ou seme.)	2^{ème} TRIM (ou seme.)	3^{ème} TRIM (si besoin)	Moyenne					1^{er} TRIM (ou seme.)	2^{ème} TRIM (ou seme.)	3^{ème} TRIM (si besoin)	Moyenne							
				1 – Culture générale et expression														
				2 – Langue vivante étrangère														
				3 – Mathématiques														
				4 – Sciences Physiques														
				5 – Economie et gestion d'entreprise														
				6 – Arts, civilisation et technique de l'agencement de l'habitat														
				7 – Arts appliqués														
				8 – Mécanique industrielle														
				9 – Bureau d'études-Méthodes et fabrication- Informatique appliquée														
				10 –Technologie de spécialité														
AVIS DU CONSEIL DE CLASSE (3) ET OBSERVATIONS EVENTUELLES				COTATION DE LA CLASSE						Résultats de la section Cinq Dernières Années				DATE, SIGNATURE				
				Effectif total de la classe	AVIS (4)						Années	Présentés	Reçus	%	ET REMARQUES EVENTUELLES DU CANDIDAT			
					Très favorable	Favorable	Doit faire ses preuves à l'examen											

(4) exprimée en % de l'effectif total de la classe (sans décimales)

	1 – Culture générale et expression	2 – Langue vivante étrangère	3 – Mathématiques	4 – Sciences Physiques	5 – Economie et gestion d'entreprise	6 Arts, civilisation et technique de l'agencement de l'habitat	7 – Arts appliqués	8 – Mécanique industrielle	9 – Bureau d'études-	10 – Technologie de spécialité	
+ 10											VISA DU PRESIDENT DU JURY ET DATE
+ 8											
+ 6											
+ 4											
+ 2											
0											
- 2											
- 4											
- 6											
- 8											
- 10											

Profil de la classe en noir

Profil du candidat en rouge



Correspondant à la moyenne des notes des matières enseignées en deuxième année (année de l'examen), arrondi à l'entier le plus proche.